



CRÉDIT AGRICOLE  
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

## **Rapport de gestion 2013**

Dijon le 26 février 2014  
Le Directeur Général

Jacques KERMARREC

# SOMMAIRE

<b>ENVIRONNEMENT &amp; PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>	p 3
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2014	
<b>LES FAITS MARQUANTS 2013 &amp; PERSPECTIVES 2014</b>	p. 4 à 7
↳ Le Projet d'Entreprise Horizon 2015	
↳ Relation Client 2.0	
↳ La Banque Privée	
↳ CACB Immobilier	
↳ Les réseaux sociaux à CACB	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Responsabilité Sociétale et Environnementale	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2014	
<b>L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2013</b>	p. 8 à 9
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
<b>PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS</b>	p. 10 à 15
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES</b>	p. 16 à 17
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>REMUNERATION DU CAPITAL</b>	p. 18
<b>EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	p. 18
<b>TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	p. 18
<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	p. 19 à 54
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	

## **ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

### ***Le contexte économique et les marchés financiers***

L'économie française a prouvé sa résistance au cours de l'année 2013 avec une croissance de l'activité de +0,2%.

Malgré un effort structurel très important (35 milliards soit 1,7 point de PIB), via notamment une hausse significative des prélèvements fiscaux et sociaux, la consommation des ménages a légèrement progressé (+0,3% en volume). Le pouvoir d'achat s'est en effet redressé (+0,3%, après -0,9% en 2012), sous l'effet conjoint de la bonne tenue du revenu disponible brut des ménages (en valeur) et d'un tassement marqué de l'inflation, dans le sillage des prix énergétiques.

A l'inverse, la résilience de l'activité a été ébranlée par le recul marqué de l'investissement des entreprises dans un climat encore incertain, et par la contribution négative du commerce extérieur, dans un environnement européen toujours peu porteur.

### ***Les prévisions 2014***

Le renforcement de l'activité devrait se poursuivre en 2014 avec un taux de croissance de +0,8%.

Ce n'est plus la résistance de l'activité française qui sera mise à l'épreuve, mais sa capacité de rebond. La résilience s'est appuyée sur la consommation des ménages. Le taux de chômage élevé limitera l'accélération de la consommation privée, qui néanmoins progressera un peu plus rapidement grâce à un léger redressement du pouvoir d'achat, en ligne avec une lente amélioration sur le front de l'emploi.

Des facteurs favorables devraient faciliter la reprise.

D'une part, l'amélioration de l'environnement européen devrait se poursuivre, un signal positif pour l'évolution de nos exportations (destinées à 60% au reste de la zone).

D'autre part, sur le volet de l'investissement, les entreprises pourront compter sur les premiers effets des réformes structurelles menées. Le crédit d'impôt compétitivité emploi devrait contribuer à enrayer la dégradation de la situation financière des entreprises. Le taux d'épargne des sociétés non financières, c'est-à-dire le ratio entre leurs profits (nets des dividendes et des impôts) et leur valeur ajoutée, a perdu près de quatre points entre 2007 et 2012, de 16,6% à 12,8%. Le CICE abaissera les coûts unitaires de production, permettant une hausse marquée des profits, qui, parallèle à l'amélioration graduelle du climat des affaires et au redressement de la demande, devrait enclencher un redémarrage progressif de l'investissement des entreprises.

## LES FAITS MARQUANTS 2013 & PERSPECTIVES 2014

### ***Le Projet d'entreprise Horizon 2015***

Le projet d'entreprise **HORIZON 2015**, démarré en mai 2011, a permis de lancer les onze projets structurants qui sont chacun conduits par des responsables de projets.

Parmi les nombreuses actions déjà lancées en 2013, les principales réalisations sont les suivantes :

- Mise à jour du process commercial successions
- Mise en place de la carte Habitat
- Mise en œuvre de la démarche transmission Pro/Agri/Viti
- Mise en place d'un fichier conquête sur Dijon pour les conseillers privés
- Formation à l'utilisation des outils multicanaux
- Mise en place du site e-immo
- Prise en charge des réclamations sous 48h
- Déploiement du processus Entrée en Relation
- Déploiement du projet Relation Client 2.0
- Reconnaissance de la mobilité
- Stabilité de la relation commerciale : 3/5/7 ans
- Formation organisée des élus
- Edition d'un guide sur la mission des Administrateurs des Caisses Locales.

### ***Relation client 2.0***

Lancé en 2012, le projet Relation Client 2.0, qui consiste en une approche qualitative et harmonisée face au client, a poursuivi son déploiement en 2013.

Dès le mois de janvier 2013, une équipe composée de 2 personnes dédiée à ce projet a formé l'ensemble des managers et des collaborateurs du réseau à cette transformation nécessaire d'une relation client différente. Une révision des pratiques Relation Client 2.0 a également été assurée de septembre à décembre.

Ce projet a avancé à grand pas :

- 8 réunions plénières ont été réalisées
- 1 600 jours de formation ont été dispensés aux collaborateurs
- Les pilotes du projet à Crédit Agricole S.A. sont venus à Champagne-Bourgogne pour échanger avec les collaborateurs sur le terrain
- Les Responsables d'Unités des sites ont également été sensibilisés en juin
- 3 newsletters « Relation client 2.0 » ont été diffusées
- La phase de tests sur le marché des Professionnels et des Agriculteurs/Viticulteurs a commencé en octobre et s'étendra jusqu'en mars 2014.

## **La Banque Privée**

La Banque Privée a poursuivi son développement au cours de l'année 2013 en organisant plusieurs manifestations :

- les journées « Patrimoniales » autour du thème de la prévoyance : les 11 réunions réservées aux clients haut de gamme ont remporté un grand succès
- 5 petits déjeuners clients sur le thème : Marchés financiers et contexte fiscal : comment optimiser vos placements en 2013 ?
- 5 réunions d'information sur la transmission de l'exploitation agricole.

Après 3 années d'expérience, l'école Millésime s'est développée avec, pour la première fois, des sessions supplémentaires en Haute-Marne.

## **CACB Immobilier**

Trois principales actions ont été menées en 2013 au niveau de notre structure régionale Square Habitat :

- le regroupement des agences de Dijon
- le déploiement sur l'Auxerrois d'une force commerciale sur l'ensemble des métiers de l'immobilier
- les nombreuses animations réalisées en collaboration avec CACB : ventes privées immobilières, journées portes ouvertes, journées de l'habitat...

Un nouveau projet a vu le jour en fin d'année : La Foncière. Cette structure va permettre à notre Caisse Régionale d'accompagner des projets immobiliers sur son territoire mais aussi d'en assurer la commercialisation, le financement, l'assurance et la gestion.

Internet ayant une grande importance dans l'activité immobilière, il faut noter que le site Square Habitat.fr est désormais un des sites les plus visités en matière immobilière en France.

## **Les réseaux sociaux à CACB**

Après le blog lancé en mai 2010, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne poursuit son adaptation au développement des réseaux sociaux en lançant fin novembre son compte Twitter. Les messages de ce nouveau support renverront vers l'actualité de notre blog, Crédit Agricole En Ligne, les sites nationaux, les sites de nos partenaires...

Au niveau du blog, qui a adopté un nouveau look en 2013, 98 articles ont été publiés et le blog a enregistré 204.600 visiteurs.

## **Des travaux immobiliers significatifs**

Le programme de rénovation de nos agences s'est poursuivi avec 6 rénovations, 2 agences transférées dans de nouveaux locaux et 2 chantiers en cours.

Les travaux de rénovation du site de Troyes se sont poursuivis en achevant les surfaces des services du siège. La dernière tranche concernant les zones d'accueil client et la salle de réunion sera conduite en 2014.

## **Responsabilité Sociétale et Environnementale**

L'année 2013 marque le lancement de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Cette démarche consiste, pour les entreprises, à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Afin de relever ce nouveau défi, fin 2012, un Responsable RSE a été nommé au sein de notre Caisse régionale. Le premier acte concret a été l'édition du Pacte Coopératif & Territorial de l'année 2012 qui illustre les engagements de Champagne-Bourgogne auprès de nos différents interlocuteurs.

Dans les prochains mois et années, des actions seront déployées pour informer et agir en faveur de l'environnement, de la solidarité, de l'économie du territoire : réalisation d'un nouveau bilan carbone, participation à des événements de sensibilisation comme la manifestation organisée par le Conseil Général de la Côte d'Or, du Conseil régional de Bourgogne et la CCI en septembre : « Au travail sans voiture ».

## **Notre engagement mutualiste**

Au cours de l'année 2013, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat :

- en renouvelant la convention Cadre et en signant le partenariat « Mes P@rcelles » de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Cet outil permet aux agriculteurs de piloter leurs activités via internet. Par ce partenariat, la Caisse régionale s'engage à accompagner et à favoriser le développement de l'installation des jeunes agriculteurs en intégrant ce service dans son offre.
- en renouvelant son partenariat avec Yonne Active Création. Cet organisme accompagne et finance les porteurs d'un projet de création et reprise d'entreprises, le développement ou le soutien d'entreprises. Pour la sixième année consécutive, le partenariat avec l'association Initiative Haute Marne (IHM) a également été renouvelé. Cette association de prêt d'honneur a pour mission d'aider financièrement les créateurs/repreneurs d'entreprise via l'octroi d'un prêt à taux zéro, allant de 3.000€ à 15.000€.
- en soutenant le groupement Côte d'Or et Yonne des Meilleurs Ouvriers de France. En plus du soutien financier, la Caisse régionale a participé de façon active au concours départemental des Meilleurs Apprentis de France, aux expositions départementales, régionales et nationales. Ce partenariat s'inscrit dans la politique de notre entreprise puisqu'il nous permet de contribuer à améliorer l'image de l'apprentissage en sensibilisant les jeunes et le grand public à l'intérêt de la formation par alternance.
- en signant une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la Bourgogne.

Début 2013, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a créé sa fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » destinée à soutenir des projets porteurs de vie sur son territoire. Voici quelques exemples de projets accompagnés par la Fondation sur le premier semestre 2013 :

- Création d'un jardin biologique pédagogique par l'Association Jardin de Cocagne de la Barbuise dans l'Aube.
- Equipement d'un véhicule médicalisé par la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT)
- Financement d'un atelier de musicothérapie développé par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de Chaumont
- Restauration du patrimoine bâti de proximité, en particulier l'église de Quarré-les-Tombes dans l'Yonne.

En mars 2013, un an après la « pose de la première pierre » de la zone d'activité « Eco Parc Sens », l'inauguration d'une partie des locaux a eu lieu. Ce projet d'investissement étiqueté « développement durable » est orchestré par la ville de Sens.

Deux conventions de partenariat ont été signées à Troyes entre Point Passerelle Champagne-Bourgogne et GDF-Suez puis avec EDF. Ces partenariats prévoient de mutualiser les expériences et les moyens afin de répondre aux besoins d'un public en situation de précarité.

Notre site Internet dédié aux sociétaires « societaires.ca-cb.fr », créé en février 2012, a été enrichi avec l'ouverture d'un accès réservé aux élus des Caisses locales.

Par ailleurs, 31 initiatives locales soutenues par les Caisses locales ont été accompagnées par la fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » pour des projets essentiellement associatifs, tournés vers la jeunesse et l'éducation, le soutien aux personnes âgées, le handicap, la solidarité...

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : plus de 15.500 nouveaux sociétaires, 86.457 porteurs de la carte sociétaire et 18.139 livrets sociétaires à la fin 2013.

## ***Perspectives 2014***

**N**otre Caisse régionale souhaite poursuivre son développement en 2014 en adoptant une stratégie basée sur le besoin de nos clients par segment pour répondre de façon plus adaptée aux attentes de notre clientèle. Il s'agit d'accompagner les projets de vie de tous nos clients.

L'année 2014 sera placée sous le signe de l'excellence relationnelle, de la dynamique de conquête, d'actions sur les leviers de PNB tout en s'assurant d'un développement équilibré.

Au niveau du projet Relation Client 2.0 impactant tous les collaborateurs, du réseau et du siège, les actions phares de l'année 2014 seront le déploiement de la formation au niveau des sites et des réseaux spécialisés.

Afin d'accompagner les grands défis sociétaux, les travaux engagés en fin d'année 2012 se poursuivront sur les quatre domaines d'excellence qui ont été identifiés, à savoir :

- l'agriculture et l'agro-alimentaire,
- le logement,
- l'économie de l'énergie et de l'environnement,
- la santé et le vieillissement.



## L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2013

L'année 2013 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée soutenue du fait notamment des bonnes performances de l'épargne bancaire et de l'assurance-vie pour la partie collecte. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 1,0% pour atteindre 24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

### La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 22.156 nouveaux clients en brut et 2.582 en net à fin 2013.

### La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 2,1%** et atteint un encours de 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est en hausse de +1,8%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 5,2 milliards d'euros d'encours, est en progression de +3,6% sous l'effet principalement des Livrets A (205.489 livrets en stock en 2013).
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse de +3,8%.
- Les Valeurs mobilières sont en baisse de -4,0%, sous l'effet des évolutions négatives des OPCVM de -8,4% et des obligations de -9,7% malgré la progression des actions de +12,5%.

en millions d'euros	déc-13	déc-12	variation
<b>COLLECTE TOTALE</b>	<b>15 316</b>	<b>14 994</b>	<b>+2,1%</b>
Dont :			
Collecte monétaire	3 641	3 577	+1,8%
Epargne bancaire	5 151	4 970	+3,6%
Assurance-Vie	4 488	4 325	+3,8%
Valeurs mobilières	2 037	2 121	-4,0%



## Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 9,5 milliards d'euros** soit une baisse de -0,8% par rapport au 31 décembre 2012.

Seuls les crédits à l'habitat marquent une progression des encours de +0,2%. La plus forte baisse est constatée sur la consommation des particuliers (-9,1%).

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, baissent de -4,1% et représentent plus de 45% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-13	déc-12	variation
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>9 532</b>	<b>9 616</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Crédits en capital :</b>	<b>9 464</b>	<b>9 540</b>	<b>-0,8%</b>
Consommation Particuliers	338	372	-9,1%
Habitat	4 757	4 746	+0,2%
Trésorerie & Autres	836	878	-4,8%
Equipement	3 533	3 545	-0,3%
<b>Créances ratt. et accessoires</b>	<b>69</b>	<b>76</b>	<b>-9,3%</b>

en millions d'euros	déc-13	déc-12	variation
<b>Crédits en capital :</b>	<b>9 464</b>	<b>9 540</b>	<b>-0,8%</b>
dont Crédits sains	9 179	9 259	-0,9%
dont Cr. sensibles & douteuses	285	281	+1,6%

Les réalisations brutes de crédits, hors crédits « stand-by », s'élèvent à près de 1,6 milliards d'euros. Elles progressent de +12,4% par rapport à 2012. Elles se répartissent comme suit :

- 750 Millions d'euros de crédit Habitat (+13,0%)
- 711 Millions d'euros de crédit d'Equipement (+19,5%)
- 132 Millions d'euros de crédit à la Consommation (-17,0%).

## La Vente de Services

L'année 2013 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de plus de 2.800 contrats
- le produit Garantie Obsèques progresse de près de 1.400 contrats,

de la Collecte :

- le Livret A évolue de près de 6.100 contrats et le livret sociétaire de plus de 10.100 contrats
- le produit PEL progresse de 2.300 contrats,

et des Services au quotidien :

- l'offre Comptes Services et Comptes à Composer des professionnels et des agriculteurs évolue de plus de 800 contrats.

## PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

### **Changements de méthode comptable et de présentation des comptes.**

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

### **A – LE RESULTAT**

**Le Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie.

#### **PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion**

en millions d'euros	<b>déc-13</b>	<b>déc-12</b>	variation
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>362,2</b>	<b>354,6</b>	<b>+2,1%</b>
intérêts et produits assimilés	372,2	386,7	-3,8%
intérêts et charges assimilées	-182,0	-207,6	-12,4%
revenu des titres à revenu variable	3,6	4,4	-19,2%
commissions (produits)	186,7	188,3	-0,8%
commissions (charges)	-22,3	-19,9	+12,3%
résultat sur portefeuille de négociation	0,2	0,2	-18,8%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	3,2	2,0	+57,3%
autres produits d'exploitation bancaire	1,9	1,8	+5,3%
autres charges d'exploitation bancaire	-1,1	-1,2	-9,2%

#### **PNB par marges**

en millions d'euros	<b>déc-13</b>	<b>déc-12</b>	variation
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>362,2</b>	<b>354,6</b>	<b>+2,1%</b>
Marge d'Intermédiation Globale	204,0	192,2	+6,1%
Marge sur Prestations et Services	144,0	148,1	-2,8%
Marge sur fonds propres et diverses	14,3	14,4	-0,5%

Le PNB affiche une progression de +2,1%.

### **Marge d'Intermédiation Globale**

Sous l'effet de la croissance des encours de collecte d'une année sur l'autre, de la poursuite des effets de l'amélioration de la gestion du refinancement, la marge d'intermédiation progresse de +11,8 M€.

Du fait de la baisse des réalisations des crédits en 2012 par rapport à 2011 et d'un niveau de marges en 2013 inférieur à celui de 2012, les intérêts sur crédits en 2013 sont en diminution de -18,3 M€.

Les charges sur ressources clientèle baissent de -6,2 M€ du fait de la diminution des charges sur avances miroirs de la collecte de -5,9 M€.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, baissent fortement, -31,7 M€, malgré la progression des produits de liquidité, sous l'effet des diminutions des charges sur avances traditionnelles et globales et des emprunts en blanc.

Les commissions de collecte baissent de 5,4 M€ sous l'effet de la baisse des taux de rémunération perçue par la Caisse régionale.

Au niveau de la provision épargne logement, une dotation de 1,4 M€ est constatée en 2013.

### **Marge sur Prestations et Services**

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est en baisse de -4,1 M€.

Parmi les évolutions négatives significatives, nous notons :

- une baisse de la marge crédits sur la facturation fonctionnement courant : -0,5 M€
- une baisse sur l'assurance crédit (Assurance Décès Invalidité (ADI) crédit et CAMCA) de 0,7 M€
- une baisse des commissions sur les moyens de paiement de -1,2 M€ du fait de la suppression des commissions sur les prélèvements
- une baisse du poste autres commissions d'assurance de -1,7 M€ sous l'effet de la suppression de la commission de réassurance en 2013.

A noter la progression du poste commissions comptes-fonctionnement courant de +0,6 M€ du fait principalement de la prise en compte de nouveaux produits au sein de la commission de mouvement.

### **Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses**

Cette marge est en très légère diminution, -75 K€, liée à l'absence de versement des dividendes de filiales.

**Les Charges de Fonctionnement Nettes** ont baissé sensiblement de -6,3 M€ en 2013.

en millions d'euros	déc-13	déc-12	variation
<b>Charges de fonctionnement nettes</b>	<b>190,7</b>	<b>197,0</b>	<b>-3,2%</b>
Frais de Personnel	113,7	113,3	+0,4%
dont : intéres., participation	13,8	12,2	+13,0%
Autres frais administratifs	69,0	75,1	-8,2%
Dotations aux amortissements	8,1	8,6	-6,2%

**Les charges de personnel** progressent de +0,4 M€ du fait de la progression des salaires, +0,6 M€, et des charges sociales, +0,9 M€. Cette évolution est atténuée par l'enregistrement du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi de +1,6 M€.

**Les autres frais administratifs** baissent fortement, -6,2 M€, sous l'effet de la baisse de la taxe systémique, des charges informatiques (-2,9 M€) et des charges d'exploitation diverses (comptabilisation d'une provision pour litige fiscal en 2012).

**Les Dotations aux amortissements**

Ce poste est en diminution de -6,2%. Les investissements sont passés de 10,6 M€ en 2012 à 8,4 M€ en 2013.

**Le Résultat Brut d'Exploitation**, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 171,5 M€, en progression de + 8,8% du fait de l'augmentation du Produit Net Bancaire et de la baisse des charges de fonctionnement.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation s'améliore et passe de 55,5% en 2012 à 52,6% en 2013.

**Le Résultat Net** s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-13	déc-12	variation
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>171,5</b>	<b>157,7</b>	<b>+8,8%</b>
Coût du risque	-20,5	-26,7	-23,2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>151,0</b>	<b>130,9</b>	<b>+15,3%</b>
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-1,8	-1,7	+4,6%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>149,2</b>	<b>129,2</b>	<b>+15,5%</b>
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-55,1	-50,2	+9,8%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementée:	-2,2	2,2	ns
<b>RESULTAT NET</b>	<b>91,8</b>	<b>81,2</b>	<b>+13,1%</b>

**La dotation nette au coût du risque** s'élève à **20,5 M€**, contre 26,7 M€ en 2012.

Concernant le provisionnement individuel des créances douteuses, les efforts de provisionnement ont été maintenus.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciations des créances douteuses s'élèvent à 16,1 M€ en 2013, contre 15 M€ l'année précédente.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital est en légère augmentation : il s'établit à 66,89%, contre 66,66% en 2012.

Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits diminue encore cette année pour s'établir à 2,74% contre 2,81% à fin 2012.

Le montant des provisions collectives et sectorielles sur les encours sains s'est stabilisé, passant de 113,8 M€ à 114,6 M€, soit une variation de 0,8 M€.

**Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés**, négatif de **1,8 M€**, est principalement constitué des dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation détenus sur des sociétés du groupe Crédit Agricole.

**Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** a fait l'objet d'une dotation de provision d'un montant de 2,2 M€.

**Le Résultat net** : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **55,1 M€**, intégrant la réallocation d'Impôt sociétés issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, le résultat net s'établit à **91,8 M€**, en augmentation de 13,1% par rapport à 2012.

**Proposition d'affectation du résultat :**

Le Conseil d'Administration du 24 janvier 2014 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

<b>Résultat comptable de l'exercice 2013 :</b>	<b>91.837.270,00 €</b>
Report à nouveau « changements de méthode »	-203.906,00 €
<b>Résultat net distribuable :</b>	<b>91.633.364,00 €</b>
Rémunération des parts sociales :	1.953.063,14 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.072.160,14 €
Affectation à la Réserve Légale :	61.206.105,54 €
Affectation à la réserve facultative :	20.402.035,18 €

## B – LE BILAN

Au 31 décembre 2013 le bilan de la Caisse régionale s'élève à 11.580 M€, en progression de 1,4% par rapport à 2012.

### A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/13	31/12/12	variation
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 580</b>	<b>11 418</b>	<b>+1,4%</b>
opérations interbancaires & assimilées	153	87	+74,6%
opérations internes au Crédit Agricole	505	467	+8,1%
opérations avec la clientèle	9 359	9 435	-0,8%
opérations sur titres	488	347	+40,7%
valeurs immobilisées	806	803	+0,3%
comptes de régularisation et actifs divers	270	279	-3,3%

**Les opérations interbancaires** regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Leur montant s'élève à 59 M€ à fin 2013. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 94 M€.

**Les opérations internes au Crédit Agricole** englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. L'augmentation de ce poste est de 37 M€, notamment due à une évolution des placements monétaires à terme.

**Les opérations avec la clientèle** s'élèvent à 9.359 M€, en diminution de 0,8% et représentent près de 81% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre les encours de crédits à la clientèle pour 9.544 M€ diminués de 186 M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses.

Le taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses en capital, intérêts et accessoires est stable : il s'établit à 71,1% à fin 2013 contre 71,3% en 2012.

**Les opérations sur titres**, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 488 M€ et sont en augmentation de 141 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 167,8 M€ et celui des titres à revenu variable a diminué de 26,4 M€.

**Les valeurs immobilisées** représentent 806 M€, comprenant 82 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 723,9 M€ de titres de participation, dont 638,6 M€ relatifs à la SAS Rue La Boétie (groupe Crédit Agricole SA). La valeur des titres et la valeur du compte courant SAS Rue de la Boétie sont sans changement sur l'exercice.

**Les comptes de régularisation et actifs divers** sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

## AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/13	31/12/12	variation
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 580</b>	<b>11 418</b>	<b>+1,4%</b>
opérations interbancaires & assimilées	1	0	+118,8%
opérations internes au Crédit Agricole	6 052	5 936	+2,0%
opérations avec la clientèle	3 610	3 580	+0,8%
dettes représentées par un titre	53	93	ns
comptes de régularisation et passifs divers	196	211	-7,3%
provisions & dettes subordonnées	338	351	-3,7%
fonds pour risques bancaires généraux	23	21	+10,6%
capitaux propres	1 307	1 225	+6,7%

**Les opérations internes au Crédit Agricole** comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 6.052 M€, est en légère augmentation et représente 52,3% du passif total.

**Les opérations avec la clientèle**, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, progressent de 29,2 M€ pour atteindre 3.610 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent de 3%, tandis que l'encours des dépôts à terme régresse de 35,7 M€.

**Les dettes représentées par un titre** s'élèvent à 53 M€. Celles-ci touchent essentiellement le compartiment des certificats de dépôts négociables dont l'encours passe de 93 M€ à 52,8 M€. L'encours des bons de caisse est négligeable.

**Les comptes de régularisation et passifs divers**, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

**Les provisions et dettes subordonnées** s'élèvent à 338 M€ et diminuent de 13 M€. Le compartiment des provisions, d'un montant de 175,4 M€, augmente de 2,1 M€. Les principales évolutions sont : augmentation de la provision épargne logement de 1,3 M€ et augmentation des provisions pour litiges de 2,6 M€. Le compartiment des dettes subordonnées diminue de 15,1 M€ en raison de l'arrivée à échéance de titres subordonnés remboursables Radian.

**Les capitaux propres hors FRBG** enregistrent une progression de 82,3 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2012. Les réserves atteignent ainsi 864,1 M€ à fin décembre 2013, contre 792,2 M€ en 2012. Le résultat de l'exercice est en progression de 13,1%, en atteignant 91,8 M€.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2013 à 252 milliers d'euros, contre 300 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

## PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

### **Le périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 90 Caisses locales qui lui sont affiliées. En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

### **A – LE RESULTAT**

en millions d'euros	31/12/13	31/12/12
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>363,6</b>	<b>248,6</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-191,2	-196,4
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>172,4</b>	<b>52,2</b>
Coût du risque	-20,4	-25,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>152,0</b>	<b>26,5</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,3	0,0
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	<b>151,7</b>	<b>26,5</b>
Impôts sur les bénéfices	-56,4	-49,1
<b>Résultat Net</b>	<b>95,3</b>	<b>-22,5</b>

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/13	31/12/12
<b>Résultat net CR</b>	<b>91,8</b>	<b>81,2</b>
<b>Résultat net CL</b>	<b>5,7</b>	<b>8,0</b>
<b>Résultat net Sequana</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>
<b>Valorisation juste valeur par résultat</b>	<b>-1,5</b>	<b>-109,7</b>
dont Titres de Participation	0,3	-107,4
dont Titres de Placement	-1,8	-3,3
dont Titres BMTN	1,6	0,8
dont opérations swappées	-1,6	0,2
<b>Impôts différés</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,8</b>
<b>Dividendes internes</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,9</b>
<b>Divers retraitements</b>	<b>1,2</b>	<b>-2,0</b>
<b>Résultat Net Consolidé</b>	<b>95,3</b>	<b>-22,5</b>



Nous rappelons qu'en 2012, la valorisation par résultat des titres disponibles à la vente de - 107,4 M€ concernait principalement les titres SAS Rue de la Boétie (99,7 M€) et SACAM International (10,3 M€).

## B – LE BILAN

<b>ACTIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>	<b>variation</b>
Caisses, Banques centrales	50,9	49,0	+3,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10,2	14,5	-29,7%
Instruments dérivés de couverture	33,2	45,0	-26,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	998,2	791,6	+26,1%
Prêts et créances (clientèle et ét. de crédit)	9 801,0	9 844,0	-0,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts	16,1	29,9	-46,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	176,8	173,2	+2,0%
Actifs d'impôts	73,7	74,5	-1,1%
Comptes de régularisation et actifs divers	260,7	268,3	-2,8%
Immeubles de placement	4,7	4,6	+4,0%
Immobilisations corporelles et incorporelles	77,2	77,5	-0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>11 502,6</b>	<b>11 372,1</b>	<b>+1,1%</b>

<b>PASSIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>	<b>variation</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,0	8,3	-40,2%
Instruments dérivés de couverture	38,2	37,0	+3,2%
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	9 509,1	9 366,7	+1,5%
Dettes représentées par un titre	52,6	93,1	N.S.
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27,2	39,4	-31,0%
Passifs d'impôt	2,1	1,0	N.S.
Comptes de régularisation et passifs divers	173,1	204,8	-15,5%
Provisions pour risques et charges	60,5	57,7	+4,9%
Dettes subordonnées	162,0	176,9	-8,4%
Capitaux propres part du groupe	1 472,8	1 387,1	+6,2%
<b>TOTAL</b>	<b>11 502,6</b>	<b>11 372,1</b>	<b>+1,1%</b>

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur par capitaux propres,
- les titres d'investissement sont reclassés en actifs détenus jusqu'à échéance,
- les provisions collectives sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan,
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés.

## REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices précédents était la suivante :

- 9 500 898,18 € ont été versés au titre de l'exercice 2010 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 10 961 560,87 € ont été versés au titre de l'exercice 2011 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 370 351,62 € ont été versés au titre de l'exercice 2012 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

## EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dans le cadre de la restructuration de la filière immobilière effectuée au sein du groupe, la CR Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS SACAM Immobilier, en date du 28 novembre 2013. Cette société, sise 48 rue de la Boétie, 75008 Paris, a pour objet social la prise de participation par souscription au capital de sociétés créées ou à créer. La prise de participation s'élève à 3.342.000 euros, soit 334.230 actions d'un nominal de 10 euros, et représente 2,35% du capital total.

Durant l'exercice 2013, la CR Champagne-Bourgogne, associé unique, a également souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale immobilière, la SAS CACB Immobilier, à hauteur de 800 milliers d'euros, ce qui porte sa participation à 8.702 milliers d'euros.

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>montant en milliers d'euros</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Résultat brut d'exploitation	171 520	157 661	174 863	171 008	152 262
Coût du risque	-20 546	-26 746	-27 823	-32 510	-35 473
Résultat sur actifs immobilisés	-1 812	-1 733	-4 691	-5 037	4 109
Dotations/Reprise nette au FRBG et provisions réglementées	-2 225	2 225	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-55 100	-50 177	-51 216	-44 707	-42 853
Résultat net comptable	91 837	81 230	91 133	88 754	78 045

## FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants <sup>1</sup> :

- **Les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- **Les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

### Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sien du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

---

<sup>1</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

### **Gouvernance**

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole SA de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

# RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

## **I. Objectif et politique**

### **☑ Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques :**

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus. Il avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités. Il propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les services et réseaux d'agences.

### **☑ Description de la politique en matière de risques crédits :**

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques, en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle comprend :

- un cadre structurant la gouvernance, les acteurs, les orientations en matière d'engagement et les modalités d'intervention. Il institue l'usage de la notation Bâle II et les repères usuels : délégations, concentration et partage des engagements, procédures d'alertes, revue des risques, couverture des risques,
- des politiques d'intervention sectorielles déclinées par marché, et précisant à la fois le cadre général et les spécificités de distribution : secteurs sensibles, politique de garanties, délégations... Leurs applications sont limitées aux 4 départements de la circonscription de la Caisse régionale, avec « droit de suite » conformément aux dispositions internes au groupe Crédit Agricole.

Son fonctionnement repose sur trois points :

- la qualification du risque de défaillance avalisée en Conseil d'Administration (Très Faible à Avéré), fondée sur la probabilité de défaut à un an calculée par les dispositifs Bâle II. Cette qualification, réexaminée au minimum une fois par an, permet de préciser l'exercice des délégations, les limites d'engagement, la gestion des débiteurs, les revues des risques, les reportings de gestion...
- des délégataires agissant selon les subdélégations accordées par la Direction Générale, variables selon les marchés et applicables par métiers (directeur d'agence, instructeur crédit siège, directeur d'activité...),
- des modalités de gouvernance pour ajuster la politique d'engagement via un Comité dédié aux risques crédits, organisant aussi les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Ce cadre général a été avalisé en Conseil d'Administration du 16 décembre 2005 et publié en mai 2006 après considération du CRBF 97-02 modifié. Les politiques d'intervention ont été promulguées sur le premier semestre 2006. Celle des particuliers a été finalisée en mars 2007 après considération d'impacts importants au plan logiciels (GREEN, SIMUL CA) et liés à l'organisation réseau. Elles ont été revues par le Conseil d'administration le 1er décembre 2010 en termes de modalités d'engagement (limites de

concentration et de partage du risque). La politique crédit n'a pas été modifiée en 2011 (acté par le Conseil d'Administration), en revanche, des évolutions ont été soumises au Conseil d'Administration du 27 avril 2012. Elles intègrent, d'une part, des évolutions réglementaires telles que la prise en compte de la charte GISSLER et l'application du regroupement « universel » des notes LUC en quatre classes sur les marchés des Particuliers, Professionnels et de l'Agriculture. D'autre part, diverses analyses réalisées sur des dossiers récents entrés en contentieux ont conduit à des modifications de schémas délégataires sur la banque de détail. Enfin, la politique sur la banque Corporate a été revue afin de tenir compte, notamment, de la mutation du secteur agro-alimentaire et coopératif. En 2013, la politique crédit a été amendée en matière de crédits à l'habitat et à la consommation. En effet, l'utilisation d'outils de scoring (score habitat et score SOFINCO) et d'un module de délégation (habitat uniquement) ont induit des évolutions des principes de financement et des règles de délégation. Par ailleurs, afin de répondre à un besoin de refinancement, la Caisse Régionale a redéfini ses normes de garantie relatives au crédit habitat. Ces évolutions ont été soumises au Conseil d'Administration du 25 octobre 2013.

**☑ Le respect et suivi de la stratégie risque :**

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixées par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement des unités :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle central des risques crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

**☑ Diversification des risques de contrepartie :**

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des arrangements ou la participation à des syndications, néanmoins dans la limite de 15 % des engagements de la grande clientèle Entreprises et sur des notations de référence des clients de qualité (NOR Bâle II),
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS lorsqu'une contrepartie atteint 20M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

## **II. Gestion du risque de crédit**

### **1. Principes généraux de prise de risque**

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Sur les marchés professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II. Sur les marchés de l'habitat et de la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring (respectivement habitat et SOFINCO) et du module de délégation GREEN (habitat uniquement).

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Elles sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux, inscription au FICP, niveaux de risque Bâle II «FORT» et « AVERE », affaire en procédure collective, Notation BDF > 5,
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement, absence d'ADI ou de garantie obligatoire, note ANADEFI, crédits réglementés, restructurations de créances... Les règles peuvent prévoir un délégataire localisé dans le réseau,
- sectorielles selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité : dans le cadre de création/reprise (professionnels uniquement), les segments définis « intermédiaires » et « risqués » sont systématiquement hors délégation (ex. segments « risqués » : CHR, habillement et chaussures, agence immobilière...)

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations JA) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

En cas de pré-attribution de crédits (open, soprano), la décision d'octroi est déléguée à l'instructeur après contrôle de l'absence de FICP, d'interdiction bancaire et de niveaux de risque Bâle II « FORT » ou « AVERE ».

Les dossiers les plus importants ou les secteurs considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2<sup>ème</sup> regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du Marché des Entreprises, RCPR) avant passage en Comité des Engagements, un avis indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle central des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

### **2. Méthodologie et système de mesure risques**

#### **2.1 Les systèmes de notation interne**

##### **Description du dispositif de notation**

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACP.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de backtesting fédérées par Crédit Agricole SA. La dernière actualisation date de fin janvier 2013 pour la banque de détail, en revanche, elle date de juin 2012 pour la banque Corporate.

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

Dans le cadre de la démarche d'homologation du système de notation Grande Clientèle auprès de l'ACP, les actions de correction ont été poursuivies sur l'année 2013 afin d'améliorer la fiabilité de certaines données de notation. Par ailleurs, le kit « benchmark notation » mis à disposition de la Caisse Régionale par Crédit Agricole SA a été complété et élargi, à partir de février 2013, à l'ensemble des segments de la Grande Clientèle (Collectivités Publiques et Promotion Immobilière). Ce kit permet ainsi de positionner la qualité de notre processus de notation par rapport à la moyenne des Caisses régionales et à LCL, avec notre classement sur chacun des indicateurs de qualité retenus.

## 2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.



A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

### 2.3 Consolidation des risques crédit

La consolidation des engagements sur une contrepartie varie selon l'approche retenue.

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires, le périmètre considéré est précisément celui du groupe de risque Bâle II. Les divers suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties...) sont réalisés à partir d'infocentre issus d'Arcade et du logiciel prêts GREEN. Ils restituent les notions de Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD), perte attendue (EL) et risque pondéré (RWA).

Pour l'octroi, des globalisations spécifiques sont faites, elles tiennent compte de la présence de partenaires liés (liens familiaux, participation au capital ou dépendance économique), des obligations de caution et des engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures :

- Banque de proximité = les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision.
- Grande clientèle = les demandes d'engagement sont présentées en brut, en considérant les garanties de manière à appréhender le risque net final.

### 3. Dispositif de surveillance

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et risques Forts).

#### Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Arcade d'autre part. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse

régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse est présentée mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Conseil d'Administration et en Comité d'Audit.

### Les limites de concentration et de partage du risque

Au 31/12/2013, les limites définies au sein de la Caisse régionale sont les suivantes :

MARCHE	Périmètre et niveau de risque critique	Engagement brut maxi sur un groupe de risque	Partage du risque
IAA / Coopératives	Sur le groupe de risque	- Notes A+ à C Risque brut = <b>150 M€</b> maxi Risque net = 50 M€ maxi	<b>&gt; 5 M€</b>  Si CA>50M€ partage mini 50% sinon 25%
Autres Entreprises, logement social privé et institutionnels		- Notes A+ à C Risque brut = <b>100 M€</b> maxi Risque net = 30 M€ maxi	<b>&gt; 5 M€</b>  Si CA>50M€ partage mini 50% sinon 25%
Collectivités Publiques		<b>≤ 100 M€</b>	<b>&gt; 10 M€</b>  Partage à hauteur de 50%
Promotion Immobilière		<b>≤ 8 M€</b>	<b>&gt; 2 M€</b>  partage mini 25%
Professionnels et Associations		<b>≤ 10 M€</b>	Prof. Lib. : <b>&gt; 3 M€</b> Autres : <b>&gt; 2 M€</b>
Agri / Viticulture		<b>≤ 10 M€</b>	<b>&gt; 5 M€</b>
Particuliers		<b>≤ 10 M€</b>	<b>&gt; 2 M€</b>

Ces limites n'ont pas fait l'objet d'objet d'évolution au cours de l'année 2013, elles avaient été revues en avril 2012.

### 3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle central des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent,

- lors des revues risque sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les contreparties entrant au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR, s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2013, les dix plus grosses contreparties en engagements bruts (hors instruments financiers), sur le périmètre « corporate » incluant les Collectivités Publiques, totalisent :

Contreparties Corporate	Engagements en K€ 31/12/2013	Engagements en K€ 31/12/2012
engagements des 10 contreparties les plus importantes	747 551	786 586
poids des 10 contreparties les plus importantes sur EAD total	6,84%	7,17%

Au 31/12/2013, le montant des encours garantis par FONCARIS s'élève à 327,712 M€, soit 11,43 % des engagements de la Caisse régionale.

### 3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance, définies officiellement au sein de la Caisse régionale, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de revue de la qualité des actifs bancaires (« *Asset Quality Review - AQR* ») lancée le 23 octobre 2013 par la BCE et conformément à une planification nationale, la Caisse régionale a débuté, en fin d'année 2013, des travaux d'identification :

- de l'ensemble des réaménagements commerciaux, des crédits pausés et des crédits restructurés pour des raisons de gestion du risque. Le suivi de ces crédits est effectué via un tableau de bord dédié, produit trimestriellement et communiqué à la Direction des Risques de Crédit Agricole SA,
- des crédits non performants (« *Non Performing Loans* ») soit les créances présentant un niveau de risque comptable sain ou sensible avec cependant un impayé supérieur à 90 jours,
- de la forebearance soit tous les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que l'octroi de nouveaux crédits destinés à éviter des impayés sur des crédits existants (à venir début 2014)

Ces travaux sont réalisés à partir de requêtes générées par les pôles métier Nice.

Quoi	Objectifs	Pilote	Comment	Nbre	Reporting
<b>Comité Agence Banque de Détail</b>	Examiner régulièrement les retards > 30 jours et les CDL. Recenser les actions mises en œuvre et les modalités de régularisation.	CCR*	Ciblage exhaustif de tous les retards et CDL des agences du réseau de proximité, y compris les entités gérés par RAC. Mise à disposition par CCR, chaque début de mois, des listings et du taux de réponse du mois précédent.	12	Collecte et compilation listings par la Direction Commerciale, transmission à CCR qui diffuse aux marchés et à Recouvrement.
<b>Comité risques détection / Direction des Entreprises</b>	Examiner régulièrement les comptes débiteurs > 30 jours et retards crédit, suivre les garanties à échéances et les contre-garanties OSEO + suivi spécifiques. Suivi des notations Bâle II.	Service Engagement Entreprise	Ciblages débiteurs, retards, garanties échues et contre garanties fournis par CCR + suivi spécifiques des dossiers sous procédure ou médiation + dossiers détectés par les Centres d'Affaires. Notation Bâle II fournie par le service Outils Bâle 2.	12	PV par service Engagement Entreprises, transmis à CCR.
<b>Revue des Grands Risques</b>	Examiner les plus gros Groupes de Risque de CACB.	CCR	Ciblage Groupes De Risque hors CTX sur un niveau d'encours plancher : 10 M€ Coll. Pub, 5 M€ Entreprises et PIM, 1,5 M€ Agriculture, 1 M€ Particuliers, Professionnels, et Associations, quelque soit leur notation.	2	PV par CCR + fiches annexées et listing du ciblage.
<b>Revue des Risques Forts</b>	Examiner les clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort. Tous marchés, prévention et provisionnement.	CCR	Ciblage hors recouvrement des Groupe De Risque qualifiés Fort, tous marchés. Sélection du TOP 50 des plus gros encours par marchés.	2	PV par CCR + listing du ciblage.
<b>Revue Détection</b>	Etude de clients identifiés à priori comme sensibles. Mise en défaut éventuelle.	CCR	Ciblage tous marchés hors recouvrement du TOP 20 des retards > 30 j par marché et du TOP 20 des CDL par marché.	7	PV par CCR + listing du ciblage.
<b>Comités Risques Spécifique</b>	Examiner régulièrement les plus gros dossiers en retards > 60 jours et en CDL Agence ainsi que les entrées au recouvrement amiable.	Direction des Risques	Ciblage de tous les dossiers d'un montant > 100K€ et en retards > 60 jours ou en CDL Agence. → fréquence quinzaine Ciblage de toutes les entrées en portefeuille recouvrement amiable du mois précédent. → fréquence mensuelle	22	PV secrétariat de Direction et listing du ciblage CCR.
<b>REVUE CDL : Plus gros dossiers Contentieux</b>	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : CDL FORCES</b>	S'assurer de la pertinence des motivations du classement spécifique de ces créances, provisions complémentaires.	CCR	Ciblage exhaustif des CDL forcés.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : Liste des dossiers sains en gestion Recouvrement</b>	Justifier de leur présence, apurement du stock.	CCR	Sélection des 30 plus gros dossiers sains en gestion RAC ou CTX.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : Dossier CDL Recouvrement amiable + Agences avec encours importants ou non provisionnés</b>	Justifier le niveau de provisionnement.	CCR	Ciblage des Groupes De Risque avec encours net > 140 k€ (en contrôlant que 20 dossiers au moins sont non provisionnés; à défaut 20 dossiers de montant inférieur non provisionnés seront étudiés).	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : Dossiers CDL Contentieux avec encours résiduel important</b>	Justifier le niveau de provisionnement.	CCR	Ciblage exhaustif des créances avec encours net > 50 k€.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : Dossiers Recouvrement Amiable anciens</b>	Justifier de leur présence en gestion recouvrement amiable.	CCR	Sélection fonction de la date d'entrée au recouvrement amiable et du montant des dossiers.	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
<b>REVUE CDL : Dossiers Recouvrement Contentieux anciens</b>	Justifier de leur présence en gestion recouvrement contentieux.	CCR	Sélection fonction de la date d'entrée au recouvrement contentieux et du montant des dossiers.	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.

### 3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

La situation de la Caisse régionale en matière de risque crédit (au global, par marché et/ou segment de notation) ainsi que les conclusions sur les diverses analyses, contrôles et revues des risques sont présentées en Comité des Risques Crédits tous les trimestres. Elles sont, par ailleurs, consignées sur un procès verbal diffusé à la Direction Générale.

Le rôle de ce Comité consiste à suivre la qualité des engagements et des réalisations, statuer sur les éventuels évolutions ou ajustements de la politique d'engagement (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II, des délégations...), décider de la mise en place de nouvelles revues de portefeuille ou encore de l'opportunité de couverture de risques détectés notamment lors de revues.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation (DCQO). Y participent les Directions de développement impliquées en matière de crédit (ou leurs représentants), la Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux (RAC) et Outils Bâle II (OBR).

### 3.4 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas spécifiquement de risque pays à gérer.

Au 31/12/2013, les seules expositions de la Caisse régionale sur les dettes souveraines sont sur la France et l'Union Européenne.

### 3.5 Impacts de stress scenarii

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Deux natures de scenarii sont à considérer :

① Les stress macro-économiques définis et analysés au niveau Groupe. Ces scenarii sont déclinés sur le portefeuille de chaque Caisse régionale (notamment au niveau secteur d'activité). Il s'agit d'appliquer un scénario économique «sévère, plausible mais néanmoins peu probable», il s'étend sur deux années et permet d'identifier des vulnérabilités sur le maximum de secteurs dans la mesure où il touche l'ensemble des portefeuilles d'une Caisse régionale. Il se traduit par des variations entre un état initial et un scénario stressé en terme de données macro-économiques (exemple : augmentation de +X% du taux de chômage, baisse du PIB de N points de base,...).

② Le stress sectoriel et le stress de concentration individuelle. Le stress sectoriel consiste à appliquer des scenarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise. Le stress de concentration individuelle consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille. Ces deux types de stress sont définis et analysés par la Caisse régionale en fonction de son portefeuille. Ils seront considérés le cas échéant pour ajuster les provisions collectives.

Le kit stress test 2013 a été communiqué, par Crédit Agricole SA, en novembre 2013. Les résultats, présentés dans le cadre du Comité des Risques du 19 décembre 2013, ont

permis de noter que la Caisse régionale est capable d'absorber les risques induits par le stress scénario sans remettre en cause le niveau de ses fonds propres actuels.

Par ailleurs, conformément aux exigences du règlement 97- 02 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant les simulations de crise en matière de risque de crédit, les résultats du stress de dégradation du portefeuille Grande Clientèle proposé par l'ACP en 2009 (inspiré de la crise des PME françaises en 1993) et décliné sur les données au 31/12/2012, ont été fournis à la Caisse régionale fin décembre 2013. Bien que le stress proposé soit violent, CACB est capable d'absorber, tant en Fonds Propres qu'en résultat, ses impacts. Les résultats seront présentés dans le cadre du premier Comité des Risques trimestriel de l'année 2014.

#### 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La réduction du risque se fait principalement par l'emploi des sûretés bancaires.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil Arcade, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire. Celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers ; les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, OSEO...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un client est transmis au recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks CDL permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

#### Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31/12/2013

Marché	EAD K€	% couvert par Hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang	% couvert par autres Hypothèques	% couvert par Nantissement	% couvert par Gage Espèce	% couvert par Caution	% couvert par organismes de réassurance	% couvert par autres garanties	% sans garantie
Particuliers	4 296 041	31,53%	3,59%	2,00%	0,00%	7,06%	36,75%	0,30%	18,77%
Agriculture	2 215 993	7,22%	0,47%	3,63%	0,00%	39,56%	2,87%	0,82%	45,42%
Professionnels	1 334 355	29,66%	1,66%	16,40%	0,00%	18,17%	12,01%	0,73%	21,37%
Entreprises	1 537 806	8,95%	2,42%	18,07%	0,00%	10,59%	24,72%	3,61%	31,63%
Associations	5 809	18,20%	0,06%	10,21%	0,00%	25,57%	0,58%	0,11%	45,28%
Collectivités Publiques	1 007 550	0,00%	1,55%	0,00%	0,00%	0,45%	0,42%	79,99%	17,58%
Promotion Immobilière	121 765	52,47%	13,62%	4,95%	0,00%	22,25%	0,86%	1,48%	4,37%

### **III. Exposition**

#### **1. Exposition maximale**

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

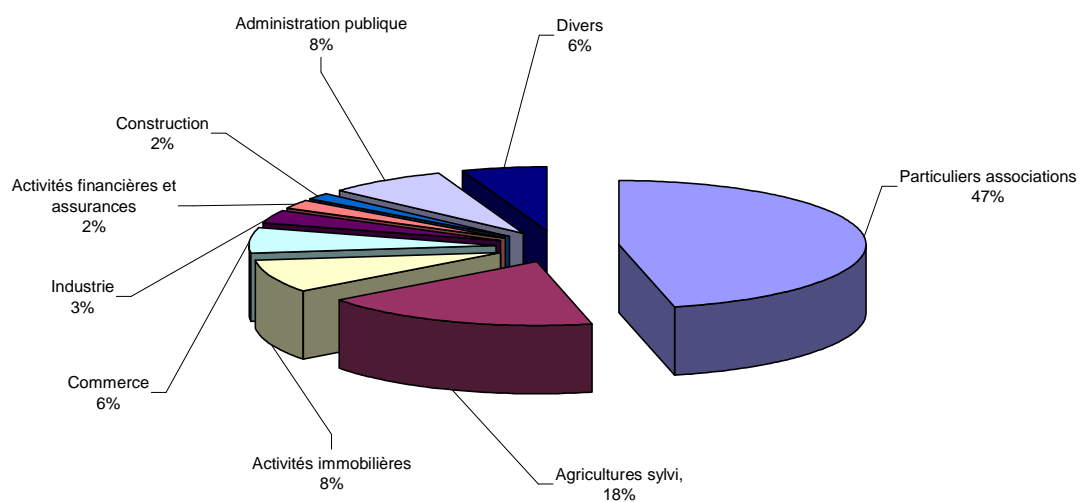
L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	10 165	14 470
Instruments dérivés de couverture	33 239	44 993
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable )	405 314	200 946
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 223	11 403
Prêts et créances sur la clientèle	9 294 882	9 384 809
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	176 768	173 224
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>9 928 591</b>	<b>9 829 845</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 292 156	1 255 010
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	200 108	202 257
Provisions - Engagements par signature	-1 486	-1 572
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 490 778</b>	<b>1 455 695</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT</b>	<b>11 419 369</b>	<b>11 285 540</b>
Pour information		
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	497 853	447 803
Engagements de financement donnés	64 518	
Engagements de garantie financière donnés	1 958	2 192
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	417 924	417 924
<b>TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>982 253</b>	<b>867 919</b>

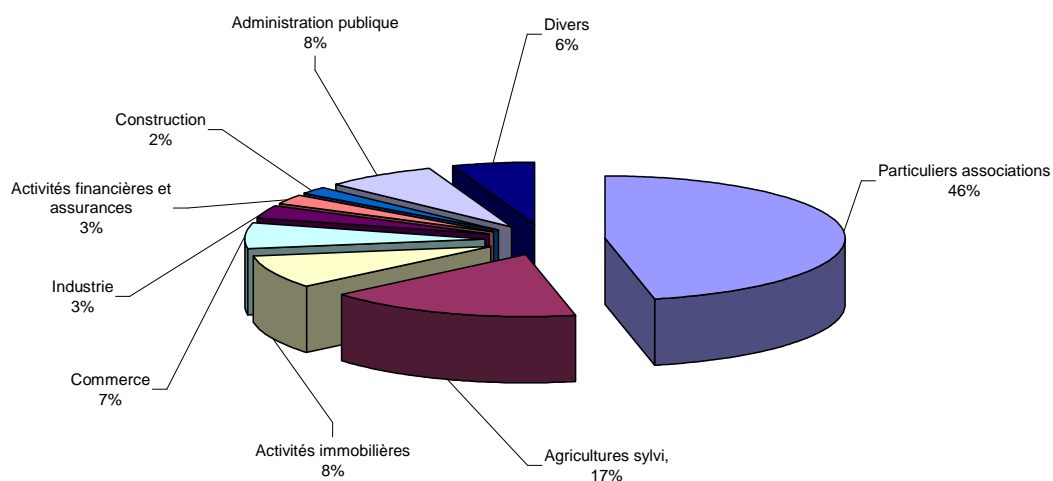
## 2. Concentration

### 2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2013 du portefeuille global



Ventilation au 31/12/2012 du portefeuille global





La ventilation du portefeuille global au 31/12/2013 est quasi-identique à celle au 31/12/2012.

## 2.2 Ventilation des encours de prêts et créances en capital par catégorie

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	en % du total 2013	31/12/2012
Administrations centrales	1 506	0%	0
Etablissement de crédit	8 223	0%	11 403
Institutions non établissement de crédit	1 072 965	11%	1 065 079
Grandes entreprises	1 280 941	13%	1 514 714
Clientèle de détail	7 241 970	75%	7 113 943
<b>Total</b>	<b>9 605 605</b>	<b>100%</b>	<b>9 705 139</b>

## 3. Qualité des encours

### 3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Tableau prêts et créances en capital :

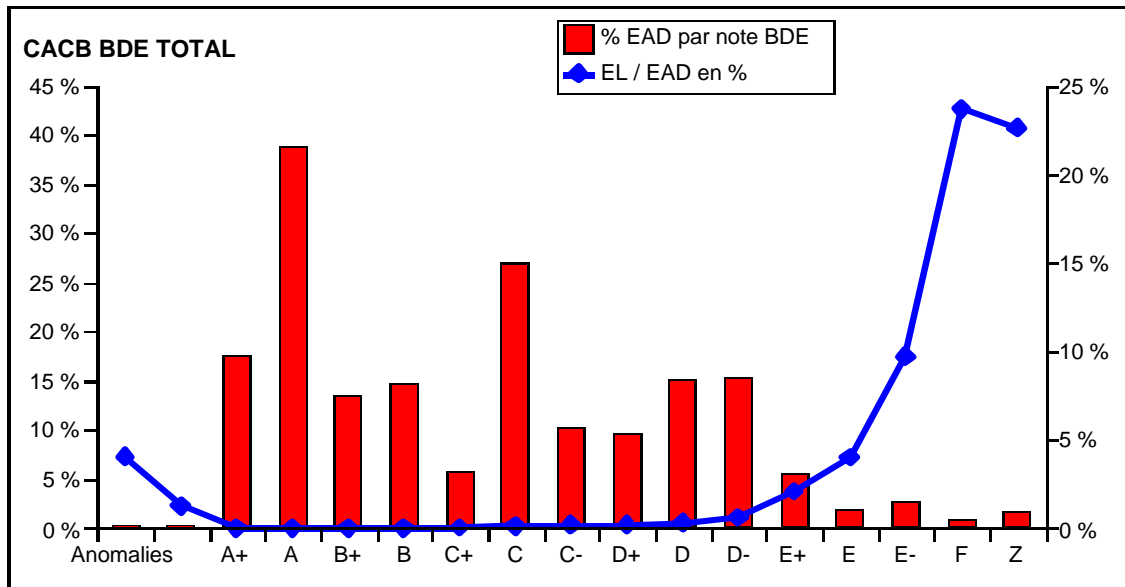
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Ni en souffrance, ni dépréciés	9 138 635	9 180 411
En souffrance non dépréciés	203 502	251 994
Dépréciés	263 468	272 734
<b>Total</b>	<b>9 605 605</b>	<b>9 705 139</b>

### 3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Au 31 décembre 2013, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2.667 M€ soit 25,35% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2.732 M€ soit 25,85% au 31 décembre 2012.

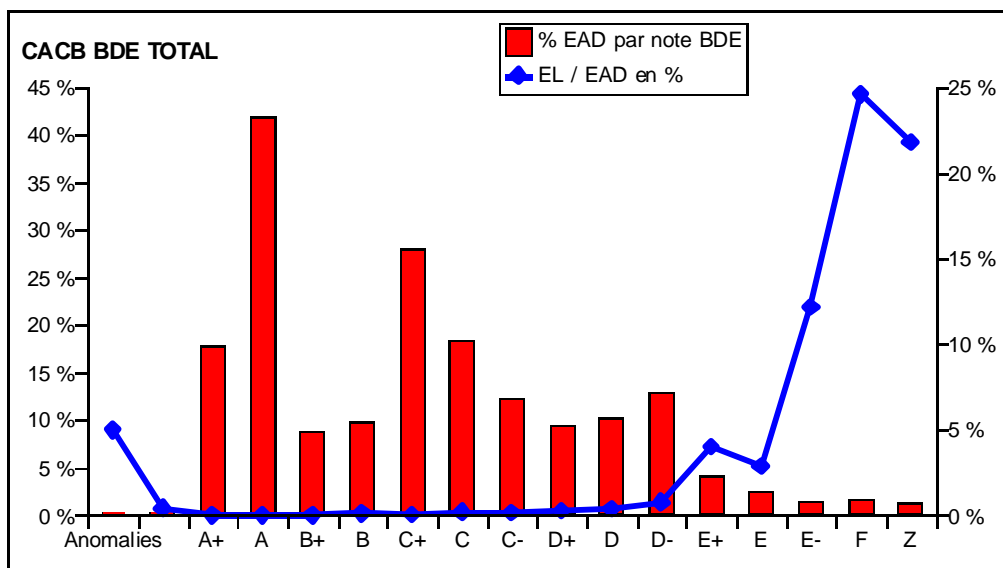
Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II (échelle de droite) au 31/12/2012 et au 31/12/2013, avec une échelle en équivalent notation Standard & Pours.

Au 31/12/2013



A  
A  
A  
A  
A  
BBB  
BB  
B  
B- à C  
D

Au 31/12/2012



A  
A  
A  
A  
A  
BBB  
BB  
B  
B- à C  
D

EL : Pertes attendues à 1 an  
EAD : Exposition au défaut

<b>EAD Corporate hors défaut (en K€)</b>		
<b>Intervalle de probabilité de défaut</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AAA à A</b>	1250	1 185
<b>BBB</b>	634	890
<b>BB</b>	593	493
<b>B</b>	81	62
<b>Sous surveillance</b>	65	59
<b>TOTAL</b>	<b>2 623</b>	<b>2 689</b>

Une légère dégradation des encours Corporate est observée, celle-ci s'explique par l'adoption d'une nouvelle grille de notation en juin 2012 et par un contexte économique difficile en 2013.

### 3.3 Dépréciation et couverture du risque

#### 3.3.1 Politique de dépréciation et couvertures de risques

##### **Dépréciation du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

##### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou les provisions collectives, calculées à partir des modèles Bâle II.

Les provisions collectives, établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne constate des provisions sectorielles destinées à couvrir des risques sur les encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement d'activités identifiées et cycliques. La provision « filière » est constituée sur la base des encours stressés de la filière, en prenant pour hypothèse la dégradation de la qualité de ces encours. Le stress, tient compte d'indicateurs externes et internes. La provision évolue à contre cycle de la conjoncture économique.

### 3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31.12.2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	1 506				1 506
Etablissement de crédit	8 223				8 223
Institutions non établissement de crédit	1 072 965	4 977	-4 972		1 067 993
Grandes entreprises	1 280 941	59 790	-49 626	-26 266	1 205 049
Clientèle de détail	7 241 970	198 701	-133 346	-88 290	7 020 334
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>9 605 605</b>	<b>263 468</b>	<b>-187 944</b>	<b>-114 556</b>	<b>9 303 105</b>
					<b>9 303 105</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 23 720 milliers d'euros

	31.12.2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	11 403				11 403
Institutions non établissement de crédit	1 065 079	6 179	-5 829	-1 461	1 057 789
Grandes entreprises	1 514 714	69 792	-55 491	-21 659	1 437 564
Clientèle de détail	7 113 943	196 763	-133 781	-90 706	6 889 456
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>9 705 139</b>	<b>272 734</b>	<b>-195 101</b>	<b>-113 826</b>	<b>9 396 212</b>
					<b>9 396 212</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 388 milliers d'euros

Les encours dépréciés ont évolué de -3,4 % et la Caisse régionale a maintenu sa politique de provisionnement des risques avérés, en couvrant ses encours en capital dépréciés à hauteur de 71,3%.

## 4. Coût du risque

La dotation nette au coût du risque s'élève à 20,5 M€ dans les comptes sociaux, contre 26,7 M€ en 2012.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions collectives et sectorielles.

Le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

# RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

## **I. Objectif et politique**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

## **II. Gestion du risque**

### **1. Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.
- Au niveau des filiales. Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres de placement détenus par la CR.
- Par ailleurs, Amundi met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.
- Certains produits financiers complexes doivent être valorisés de manière indépendante par une société spécialiste et disposant de tous les outils nécessaires. CACEIS assure cette prestation pour le compte de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

### **2. Les Comités de décision et de suivi des risques**

#### **↳ Organes de suivi des risques de niveau Groupe :**

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des

Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses Régionales, et de surveiller son application.

#### ↳ **Organes de suivi des risques de niveau local** :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Finances, Recouvrement, Immobilier et Logistique rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

### **III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés**

#### 1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

##### 1.1 La VaR (Value At Risk)

#### **Définition :**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. En 2013, la mesure de la VaR a été enrichie afin de prendre en compte les swaps adossés à des obligations (ces swaps permettent de diminuer le risque de marché lié à des variations de taux).

#### **Limites du calcul de la VaR paramétrique :**

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse régionale mesure la Value At Risk du portefeuille de placement avec un niveau de confiance de 99% sur un horizon de 1 mois mensuellement. Le résultat fait l'objet de présentation mensuelle au Comité financier. Le risque maximum défini par la politique financière de la Caisse régionale est limité à 2 mois du résultat net de l'année précédente.

La politique financière prévoit également une alerte à destination du Conseil d'Administration lorsque la VAR dépasse 3 mois du résultat net de l'année précédente.

## 1.2 Les stress scenarii

### **La mesure du risque en stress test :**

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scenarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scenarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
  - Les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
  - Les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
  - Les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de placement est suivi au travers de deux scénarii « catastrophe » : un scénario commun au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central et un scénario Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont les hypothèses intègrent un niveau de risque doublé par rapport au scénario national.

Chaque mois, les résultats de ces scenarii sont communiqués au Comité Financier. L'impact des scénarii catastrophe est mesuré par classe d'actif. Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées: si le montant des pertes dépasse deux mois du résultat net de l'année précédente, la Direction Générale en est informée ; si le montant des pertes dépasse trois mois du résultat net de l'année précédente, le Conseil d'Administration en est informée. Des mesures correctrices sont proposées.

Au 31/12/2013, la Caisse Régionale respectait toutes les limites des stress scenarii :

Classe d'actif	Scénario national			Scénario local		
	Impact Résultat (M€)	mois RN 2012	Alerte	Impact Résultat (M€)	mois RN 2012	Alerte
monétaire	0,00	0,00	NON	0,00	0,00	NON
obligataire	-0,24	0,04	NON	-0,24	0,04	NON
alternatif	0,00	0,00	NON	0,00	0,00	NON
actions	-0,81	0,12	NON	-0,93	0,14	NON

### 1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des mesures de VaR et de stress scenarii, le Comité Financier de la Caisse Régionale suit le niveau global de provision sur le portefeuille de titres de placement qui ne doit pas dépasser 3% du PNB par rapport à la valeur totale des titres de placement à la clôture de l'exercice précédent.

En complément de ces mesures, la politique financière prévoit également une limite type « stop-loss » - les pertes individuelles par ligne de titres sont limitées à 25 % de leur valeur d'achat (hors produit à capital garanti).

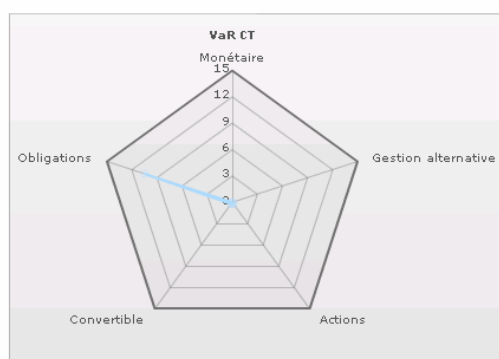
### 1.4 L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

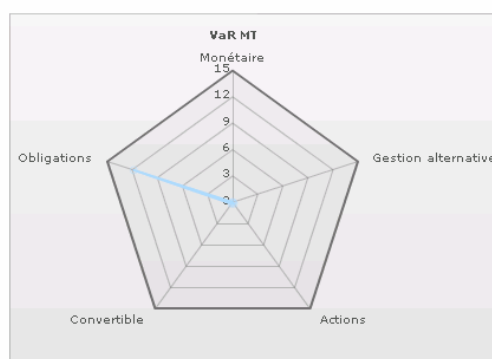
## ***IV. Exposition : activité de marché (Value at Risk)***

La Caisse régionale subit les risques de marché sur le portefeuille de placements par son exposition aux marchés action et taux et sa détention des actifs alternatifs.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la VaR totale est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Elle résulte principalement de la poche obligataire. Le risque lié aux classes action et gestion alternative est peu significatif.



Sur chaque axe, on lit la VaR CT 1 an en montant de chaque poche.



Sur chaque axe, on lit la VaR MT 1 an en montant de chaque poche.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de la VaR du portefeuille de placement de la Caisse régionale compte tenu de l'évolution de son allocation.

Encours (au sens Value at Risk)	31/12/2012 (en M€)	31/12/2013 (en M€)	Evolution (en M€)
Encours monétaire	122,09	79,24	-42,85
Encours monétaire dynamique	0	0	0
Encours obligations	79,84	303,58	+241,91
Encours actions	2,48	6,43	+3,95
Encours gestion alternative	8,8	7,10	-1,7
<b>Encours total</b>	<b>213,21</b>	<b>396,35</b>	<b>201,31</b>
<b>Montant de la VaR (99% à 1 mois)</b>	<b>2,27</b>	<b>3,54</b>	<b>+1,27</b>
<b>VaR en pourcentage</b>	<b>1,11%</b>	<b>0,89%</b>	<b>-0,22%</b>



La hausse de VaR en montant s'explique par l'augmentation de la poche obligataire.

## **V. Risque Action**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposée au risque sur actions sur le portefeuille AFS uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading actif.

### **1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

### **2. Risque sur actions provenant des autres activités**

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement des OPCVM actions ou des EMTN / BMTN indexés sur la performance des indices boursiers.

L'encours du portefeuille d'actifs disponibles à la vente exposé au risque action s'élève au 31/12/2013 à 3,52 M€ par rapport à la valeur de marché globale du portefeuille de placement de 415 M€.

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) ainsi que les gains et les pertes latents.

La seule participation consolidée de la Caisse régionale est le fonds dédié Sequana pour lequel il n'existe pas de risque action significatif.

### **3. Actions d'autocontrôle**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.

# GESTION DU BILAN

## **I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels**

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, est présentée au Conseil d'Administration une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont remontés régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole SA.

## **II. Le risque de taux d'intérêt global**

### **- Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

### **- Gestion du risque**

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

#### - Méthodologie

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse Régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend :

- des hypothèses locales concernant les remboursements anticipés,
- les hypothèses des modèles du Groupe pour les autres composantes.

Elle utilise l'outil national CRISTAUX 2 depuis l'arrêté du 31/12/2007.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont :

- le gap de taux fixe,
- le gap de taux inflation,
- le niveau de couverture.

Conformément au règlement 97-02 de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, la Caisse Régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe).

L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10

L'horizon de définition des limites est de 10 ans. Au-delà, les positions ne font plus l'objet d'une limite en montant par maturité.

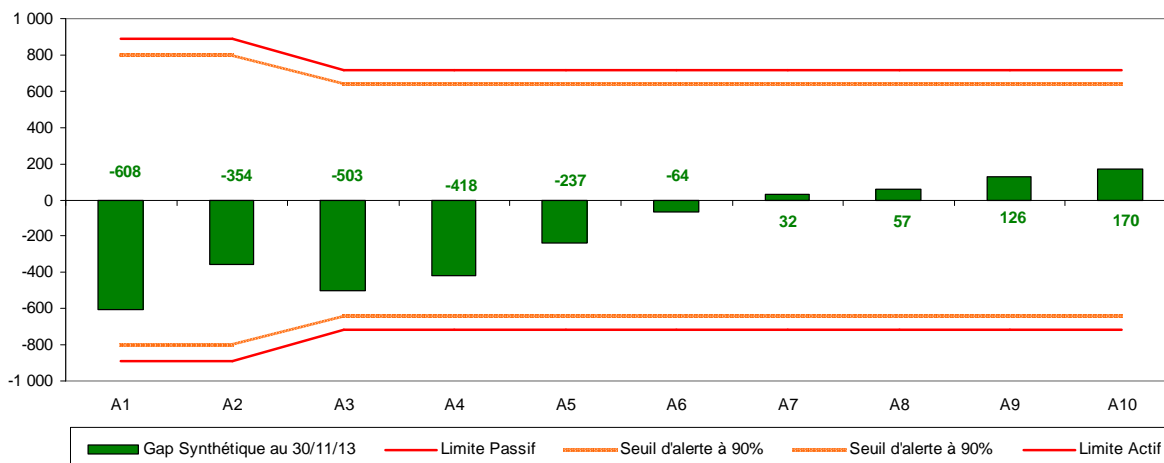
Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

- Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif), en M€.

<b>Gaps moyens au 30/11/2013 (M€)</b>	<b>Année 1</b>	<b>Années 2 à 5 (moyenne)</b>	<b>Années 6 à 10 (moyenne)</b>
Gaps Euro	- 639 M€	- 378 M€	+ 64 M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 12 M€.

Mesurée sur les 10 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 36 M€ soit 3 % des fonds propres prudentiels de 1 070 M€ (FP prudentiels au sens Bâle 2 calculés au 30/06/2013).

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **III. Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité des Caisses Régionales en devises s'inscrit dans un double cadre réglementaire et prudentiel.

Elles sont soumises, tant sur les opérations en devises qu'en euros, à l'obligation de remonter de leurs excédents de ressources à Crédit Agricole S.A. en vertu du Code Monétaire et financier.

Par ailleurs, la maîtrise du risque de transformation les oblige à se refinancer à 100% auprès de Crédit Agricole SA.

L'exposition au risque de change du bilan de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

#### **IV. Le risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

##### **1. Objectifs et politique**

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite conformément dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (CRB 97-02). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

##### **2. Gestion du risque**

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés), Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

##### **Bilan Cash au 31/12/2013 (en M€)**

<b>Actifs</b>	
Titres constitutifs de réserves	526
Reverse repo	
Replacements CT	43
Replacements LT	1 285
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	
Actifs clientèle	9 473
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 622
<b>Total</b>	<b>12 948</b>

<b>Passifs</b>	
Repo	
Ressources de marché CT	853
Ressources de marché LT	1 474
Passif de négoce nécessaire à l'activité	
Ressources clientèle	8 317
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2 304
<b>Total</b>	<b>12 948</b>

### 3. Conditions de refinancement en 2013

Le contexte de marché de 2013 a été meilleur que celui de 2012. La Politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis d'augmenter les excédents de liquidité dans l'eurosystème afin de permettre aux banques les plus fragiles d'assurer leurs refinancements. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse Régionale.

Hormis les CDN pour lesquels la Caisse Régionale a sollicité des contreparties externes, les refinancements de marché se sont faits via les entités du groupe Crédit Agricole.

### 4. Méthodologie

Conformément au CRB 97-02, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- la limite de liquidité court terme (jusqu'à 1 an) définie par le Groupe en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole S.A. sur les marchés. La limite est calculée de manière à permettre à la Caisse régionale de poursuivre sa politique de distribution de crédit pendant un an dans un contexte d'accès dégradé au refinancement sur les marchés financiers. La limite est calculée pour la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. et mise à jour chaque semestre ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme piloté par Crédit Agricole S.A. visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement ainsi que le risque de prix sur la liquidité.

Dans le cadre de Bâle III, le Liquidity Coverage Ratio (LCR) est calculé depuis le 30/06/2013. Le régulateur impose aux banques de respecter un ratio LCR de 60 % à partir du 1er janvier 2015 (l'exigence de ratio LCR sera progressivement relevée pour atteindre 100 % en 2019).

Conformément aux règles définies avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale suit un plan de convergence qui lui permettra d'atteindre un niveau de ratio LCR de 66 % au 30 juin 2014.

### 5. Exposition

#### **Ratio de liquidité**

Le ratio de liquidité mesure la capacité de la Caisse régionale à pouvoir faire face à ses exigences à 1 mois.

Le coefficient de liquidité à un mois s'établit pour la Caisse régionale à 127 % au 31/12/2013, après l'utilisation totale des accords de financement contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce niveau est conforme avec la réglementation bancaire, avec les normes du Groupe et avec la politique définie par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

## Emissions

Au 31/12/2013, les refinancements de marché étaient les suivants :

Comptes Courants Bancaires	-26 M€
Emprunts en blanc	1 448 M€
Avances Globales	1 260 M€
Avances Spécifiques	677 M€
CDN interbancaires	0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>3 359 M€</b>

Par ailleurs, la position de la Caisse régionale est conforme par rapport à l'ensemble des normes définies par le Groupe en matière de gestion de la liquidité.

Se reporter à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Risque de liquidité et de financement »

## **V. Politique de couverture**

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

Se reporter à la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés « Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels) ».

### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

#### **Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 1 575 M€.

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (AFS) la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 263 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

**Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Aucune opération de micro-couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture



# RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

## ***I. Objectifs et politique***

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## ***II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance***

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs:
  - ☞ met en place le dispositif de gestion: cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....
  - ☞ anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc....
  - ☞ contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....

☞ s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0.5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ;
- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global ;
- le rapprochement de la collecte des incidents avec celle de la Caisse régionale moyenne par exploitation des retours CASA ;
- les benchmark CASA sur la collecte des incidents et la cartographie ;
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

En 2013, les plans d'actions sur les risques opérationnels issus des dernières cartographies concernaient les domaines de l'archivage, de la monétique et de l'octroi de crédit :

- le plan d'action concernant l'archivage automatisée des pièces financières s'est réalisé au rythme de l'installation des versions TP BOREAL dans le cadre des projets NICE, et ces aspects sont systématiquement pris en compte dans les nouveaux développements informatique NICE sous la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.
- pour la monétique, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises pour limiter les risques. Le plan d'action complémentaire consiste principalement à faire un état des lieux sur l'adéquation des cartes détenues en fonction des profils de clients sera réalisée sur début 2014.
- pour l'octroi de crédit, les évolutions 2012 portant sur le nouveau process crédit Habitat, la révision des délégations, la mise en place de score et du module de délégation Green a permis de mécaniser et de rationaliser les différentes phases du processus. Le Comité de Contrôle Interne a simplement demandé au nouveau responsable de faire un bilan d'installation sur 2014.

Les dernières cartographies portaient sur les écarts significatifs entre la cartographie et la collecte des incidents, les changements majeurs en terme d'organisation (ex: Banque d'affaires régionale, monétique) et les injonctions dans le cadre des missions d'audit (ex: CACB IMMOBILIER). Le Comité de Contrôle Interne de juin 2013 a validé le principe d'une révision complète de la cartographie sur une période de deux ans. La campagne de cartographie 2013 se terminera le 31 janvier 2014 et traitera l'ensemble des processus liés aux domaines portant sur les moyens de paiements, les crédits, les placements et les risques ainsi que les risques de non-conformité.

Douze scénarios majeurs ont été retenus en 2013. Deux scénarios ont fait l'objet d'une analyse particulière :

- le scénario majeur portant sur l'indisponibilité du Système d'information prend en compte depuis deux ans les données en provenance du GIE informatique CA Technologies, une analyse spécifique des flux pendant cette indisponibilité et des impacts sur le PNB d'activité ayant été conduite.
- le scénario majeur portant sur la vente abusive et la publicité non conforme a fait l'objet d'une actualisation à la hausse.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE CAT est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

### **III. Méthodologie**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA\_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels. La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM (Comité Normes Méthodologies) le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

#### **IV. Exposition**

Répartition des pertes opérationnelles 2013 en % par types d'évènements (cf. catégories bâloises)

Coût du risque opérationnel (en k€)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Exécution, livraison et gestion des processus	Total
Risque pur	Montant Brut		411	70	172	125	1	735	1514
	Montant Net		409	70	171	119	1	733	1503
	% Montant Brut	0,00%	27,15%	4,62%	11,36%	8,26%	0,07%	48,55%	
Risque frontière crédit	Montant Brut							338	338
	% Montant Brut	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	

#### **V. Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.

## RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

## RISQUE DE NON CONFORMITE

Le dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

A ce titre, plusieurs actions ont été menées en 2013 :

- En matière de services d'investissement, la poursuite de la qualification de nos clients a été menée, et une nouvelle fonctionnalité permettant aux clients de se qualifier par internet, a été développée avec le système d'information unique du Crédit Agricole.  
Au niveau du pôle banque d'affaires régional, une formation à la prévention des conflits d'intérêt a été effectuée en début d'année 2013,
- Afin de poursuivre la sensibilisation du personnel à la lutte anti blanchiment / sécurité financière et prévention de la fraude, une formation e-learning a été démultipliée à l'ensemble du personnel concerné par ce risque,
- En matière de protection de la clientèle, le dispositif de gestion du traitement des réclamations a été modifié afin d'en accroître l'accessibilité; la procédure, ainsi que les documents d'information à disposition de la clientèle et le site internet de la Caisse régionale ont été enrichis pour indiquer encore plus clairement les modalités de saisine du service réclamations et celle du Médiateur de la Caisse,
- Le dispositif de contrôles a été enrichi, notamment au titre de la sécurité financière avec un point relatif au contrôle des déclarations de soupçons, tant sur le fond que sur la forme. Un contrôle visant à se prémunir contre la fraude documentaire a également été mis en place.

Un contrôle sur la conformité des avis de nouveaux produits ou nouvelles activités (NAP) par rapport au respect des conditions de leur commercialisation, est venu

renforcer le dispositif de contrôle NAP qui traitait jusqu'à présent de l'exhaustivité de ces avis.

Au titre de la protection de la clientèle, un contrôle a également été mis en place visant à s'assurer du respect des dispositions relatives au droit au compte.

Dans le même registre consommériste, le seuil maximum de souscription de parts sociales fait désormais l'objet d'un contrôle annuel.

- La Caisse régionale a poursuivi au cours de cet exercice plusieurs plans d'action, portant notamment sur la mise à jour de la conformité des dossiers clients personnes physiques, mais aussi personnes morales et entreprises individuelles.

- le système d'information unique des Caisses régionales de Crédit Agricole a été intégré totalement dans la Caisse régionale en fin d'année et les évolutions informatiques sont réalisées avec le souci constant d'en assurer sa conformité

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.